

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2017

Convocation le 16 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois janvier à dix-huit heures s'est réuni le Conseil Municipal sous La présidence de Jérôme Bonafous, Maire des Arques.

Étaient présents : Jérôme Bonafous, Frédérique Boret, Roger Bourhoven, Élisabeth Bousquet, Dominique Colombo, Fabrice De Nardi, Sylvia Goulding, Daniel Hobmaier, et Fabrice Redoules

Étaient absents : Sylvia Jouanneau et Rémy Soullignac

Secrétaire de séance: Frédérique Boret.

CRÉATION RÉSERVE INCENDIE « BOUT » ET MODALITÉS DE FINANCEMENT

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'une réserve incendie doit être créée au Lieudit « Bout » afin de protéger la population des risques d'incendie.

COÛT DE L'OPÉRATION = **18 000€ HT**

Subvention :

SERVICES SUBVENTIONNANTS	MONTANT	ANNÉE SOLLICITÉ	ANNÉE ACQUIS
État (DETR)	5 400€	2017	
TOTAL SUBVENTIONNÉ	5 400€		

Autofinancement : 12 600€ HT + 3 600€ de TVA soit un montant de 16 200€ TTC.

Monsieur le Maire précise que la commune devra supporter la charge de la TVA jusqu'en 2019, date des fonds de compensations accordés par L'État.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la création d'une réserve incendie ;
- **APPROUVE** le plan de financement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents, pour le parfait aboutissement de ce dossier.
- **CHARGE** Monsieur Le Maire de solliciter l'organisme subventionnant ;
- **DIT** que le programme « Réserve incendie » sera inscrit, en investissement, dans le budget principal 2017.

POUR: 9

CONTRE: 0

ABSTENTION:

ABSENTS : 2

Les Arques, le 23/01/2017
Le Maire,
Jérôme Bonafous

Fait et délibéré
en séance publique, les jour, mois et an que dessus
Cet acte a été publié le 25/01/2017
Le Maire,
Jérôme Bonafous